

Vincent Gossaert, *L'interdit du bœuf en Chine.
Agriculture, éthique et sacrifice*

Paris, Collège de France, Institut des hautes études chinoises, coll.
« Bibliothèque de l'Institut des hautes études chinoises », XXXIV, 2005,
319 p.

Françoise Aubin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/assr/6322>

DOI : 10.4000/assr.6322

ISSN : 1777-5825

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2007

Pagination : 97-251

ISBN : 978-2-7132-2143-9

ISSN : 0335-5985

Référence électronique

Françoise Aubin, « Vincent Gossaert, *L'interdit du bœuf en Chine. Agriculture, éthique et sacrifice* », *Archives de sciences sociales des religions* [En ligne], 138 | avril - juin 2007, document 138-46, mis en ligne le 12 septembre 2007, consulté le 21 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/assr/6322> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/assr.6322>

Ce document a été généré automatiquement le 21 septembre 2020.

© Archives de sciences sociales des religions

Vincent Gossaert, *L'interdit du bœuf en Chine. Agriculture, éthique et sacrifice*

Paris, Collège de France, Institut des hautes études chinoises, coll.
« Bibliothèque de l'Institut des hautes études chinoises », XXXIV, 2005,
319 p.

Françoise Aubin

- 1 A-t-on jamais vu un ouvrage de sévère érudition se donner à lire comme un roman policier ? C'est le miracle de celui-ci, qui ouvre des horizons inattendus sur la société chinoise et son rapport au sacré, dans un contexte mouvant depuis un millénaire. La recherche du fondement donné à la règle de respect qu'on doit aux bovins – ne pas les tuer d'une part, ne pas manger leur viande d'autre part –, et du discours la prônant, s'organise à la manière d'une chasse au trésor. Un indice mène à une hypothèse que de bons arguments semblent étayer solidement. Mais non ! Voici que des contre-arguments relancent la piste dans une autre direction, et ainsi de suite, dans un style qui rend l'érudition légère. Car la documentation qui jalonne la piste est d'une variété époustouflante, d'où sont tirés anecdotes et cas vécus qui enchantent le cours de la lecture. L'inventaire que l'auteur donne de ses sources primaires vaut d'être cité, pour les idées qu'il peut donner à l'historien en panne de documents : « J'ai littéralement fait feu de tout bois. Les sources utilisées vont de l'Antiquité au XXI^e siècle et incluent les textes sacrés du confucianisme, du bouddhisme et du taoïsme, l'historiographie officielle, les lois, la jurisprudence et les archives administratives, la presse et l'illustration, le roman, le théâtre et la littérature orale, les recueils d'anecdotes, de faits divers, de miracles et d'hagiographies, les règlements des lignages et des villages, les codes rituels, les publications des observateurs, qu'ils soient voyageurs ou anthropologues, les essais politiques et moraux, de Mengzi à Mao Zedong, la littérature de morale et les tracts édifiants, les révélations des dieux et les pamphlets des hommes » (p. 20). Cette seule énumération laisser deviner l'importance sociale du sujet traité. (On en trouvera un résumé dans V. Goossaert, « The Beef Taboo and the

Sacrificial Structure of Late Imperial Chinese Society », in Roël Sterckx, éd., *Of Tripod and Palate. Food, Politics, and Religion in Traditional China*, New York, Palgrave-Macmillan, 2005, pp. 237-248).

- 2 Le décor est d'abord posé (chap. 1), dans lequel l'histoire ici narrée va évoluer : « la religion chinoise est [depuis l'Antiquité] fondamentalement une religion sacrificielle où l'alliance avec les puissances (divinités célestes, ancêtres, saints protecteurs, démons) est fondée dans une communion dont un élément central est l'offrande puis le partage de viande » (p. 36). Le bouddhisme, avec ses notions de vie, de rétribution et de réincarnation mises en pratique fortement du v^e au viii^e siècle et de 1550 à 1700 (p. 64), n'est, contrairement à ce qu'on imagine, ni le premier ni le seul système religieux à avoir introduit une révolution sacrificielle. Il y a eu, dès le ii^e ou le iii^e siècle de notre ère, des textes normatifs taoïstes qui prônaient le végétarisme et interdisaient le sacrifice sanglant, comme un rouage dans des techniques de pureté rituelle menant à l'immortalité. À partir du vi^e siècle, le végétarisme du clergé s'est imposé dans le bouddhisme et le taoïsme (p. 58). Chez les laïcs, il résulte d'un vœu personnel, le plus souvent pris au sein d'un groupe depuis le début du second millénaire et de plus en plus jusqu'au xx^e siècle ; il implique une attitude contestataire et antisociale qui l'expose à la critique, voire à la condamnation politique. Cependant, la bienveillance envers les animaux est, par exemple au xvii^e siècle, reconnue comme une preuve de la supériorité de la civilisation chinoise face aux positions chrétiennes, introduites par Matteo Ricci (1552-1610), sur la licéité de se nourrir des animaux mis par Dieu au service des hommes (p. 74).
- 3 Premier acte (chap. 2) : le bovin chinois est un « animal politique ». Avant l'installation d'Occidentaux en Chine et la diffusion de leur mode de vie, il n'y avait pratiquement pas d'élevage de bovins pour la viande (les termes de « bœuf à manger » *cainiu*, ou « bœuf à viande » *rouniu* ne se vulgarisent qu'à la fin du xix^e siècle, p. 92). Le bovin est un animal de travail agricole et son abattage est régulièrement réprimé par la loi, sauf le cas de bêtes inaptes au travail pour cause de maladie, de vieillesse ou d'accident, dont la consommation est, du x^e au xx^e siècle, autorisée. Depuis les Song, au tournant de l'an mille, le bovin est élevé « au statut d'emblème de la civilisation agricole chinoise » (p. 105). L'auteur remarque qu'arrivé à ce point du récit, les deux discours concernant les bovins ne se recourent pas, l'un bouddhiste et éthique sur le respect de l'être vivant, l'autre politique et économique, sur la protection de l'instrument de travail essentiel à la céréaliculture (p. 112).
- 4 Un choix d'anecdotes permet d'établir qu'en outre un discours nouveau se forme entre le ix^e et le xii^e siècle, préconisant un interdit de consommation du bœuf. Le report du sacrifice et de la consommation de viande sur le porc qui en résulte prouve que l'interdit du bœuf n'est, foncièrement, pas une initiative bouddhique. Mais la part de chacun des facteurs possibles dans l'apparition et la légitimation de cet interdit ne peut guère être déterminée avec précision, tant ils concordent au même résultat : les causes écologiques et socioéconomiques, un rapport différent à l'au-delà par le développement du culte des saints et de l'écriture inspirée, l'évolution du code de pureté (chap. 3).
- 5 Le discours prônant l'interdit du bœuf a été, à ses débuts, une révélation reçue par quelques individus qui ont alors fait serment de l'observer ; puis il va s'imposer peu à peu jusqu'à englober dans sa conviction l'ensemble de la société. L'auteur attire ici l'attention sur le rôle militant qu'a joué à partir du xvi^e siècle un genre éthico-littéraire peu étudié, celui des « livres de morale », *shanshu* (pp. 161 sq.), et sur le relais qu'ont

pris, dans la prédication, les romans, les pièces de théâtre, les illustrations. Des thèmes nouveaux s'y développent, notamment celui d'une interdiction de mise à mort et de consommation vis-à-vis d'autres animaux, le chien notamment qui était un animal sacrificiel dans l'Antiquité et qui, à partir du XVII^e siècle au moins, est rangé aux côtés du bovin, le cheval parfois, et, pourquoi pas, l'être humain. « Réalité ou fantasme, l'anthropophagie semble bien faire partie du contexte dans lequel on parle du crime abominable qu'est le fait de manger du bœuf » (p. 198). Finalement les livres de morale dressent une liste restrictive des animaux dont la consommation est légitime : porc, ovins, poissons, volaille. Dans ces conditions comment justifier le maintien du sacrifice d'un bovin dans le culte rendu à Confucius ? Par l'élévation unique du rang spirituel du récipiendaire de l'offrande (chap. 4).

- 6 L'abondance et la continuité, du XVI^e au XIX^e siècle, de la littérature exhortant à l'abstention du bœuf indiquent, certes, la place que l'interdit occupait dans l'imaginaire collectif ; mais ne signalent-elles pas aussi les difficultés rencontrées dans son application pratique ? De fait, à toute époque, on trouve de la viande bovine sur les marchés, donc des bouchers et des consommateurs. L'illégalité de l'abattage du bœuf s'est d'abord appuyée, à partir des Han, sur le rôle économique du bœuf, irremplaçable dans l'agriculture ; sous les Qing, elle est liée à l'évidence de l'interdit rituel. L'application de la loi dépend, cependant, de l'action du fonctionnaire qui en a la charge. D'une façon générale, si le magistrat local aime prôner la légalité et la moralité, faute de moyens il peut rarement maintenir une lutte efficace contre la commercialisation d'une viande de bœuf obtenue par le vol du bétail ou par l'abattage clandestin de bêtes âgées, blessées ou malades. Les échecs de la répression sont alors mis sur le compte de la corruption du petit personnel des *yamen*. Aussi les communautés locales, telles que villages et lignages, prennent-elles souvent le relais de l'administration afin d'assurer le respect de l'interdit. Et plus encore des militants en association ou individuellement se lancent dans l'admonestation, dans la pratique du rachat et de l'entretien de bovins qui pleuraient sur le chemin de l'abattoir, dans l'encouragement à la prise d'un serment d'abstinence de viande bovine, avec un zèle qui fait l'effet d'une mode (chap. 5).
- 7 L'attitude des trois religions officielles est très ambiguë en ce domaine. En ce qui concerne le confucianisme, il est certains lettrés qui continuent imperturbablement à sacrifier et à consommer du bœuf, de sorte qu'à partir du XII^e siècle, le bovin n'est plus un animal sacrificiel que dans le confucianisme. L'auteur suggère ici des hypothèses intéressantes (pp. 235-236) : les responsables pourraient être de ces fondamentalistes qui s'en tiennent à une vieille tradition canonique, jugée seule pure ; et les médecins lettrés qui présentent la viande de bœuf comme saine et roborative seraient unis au fondamentalisme confucianiste « dans une résistance passive contre l'interdit majoritaire dans la société chinoise ». Les bouddhistes ne peuvent s'opposer à une croyance qui conforte leur respect de toute vie, cependant l'interdit n'est formulé par aucun des textes dus aux institutions monastiques (p. 237). Le taoïsme a adopté l'idée d'une impureté rituelle de la viande de bœuf, non pas dans sa doctrine, mais dans ses pratiques liturgiques, particulièrement, autant qu'il semble, dans la tradition majoritaire dénommée depuis les Ming *Qingwei lingbao* (p. 239 et n. 141) ; l'impureté rituelle est même étendue aux produits dérivés du bœuf, cuir et suif de la chandelle.
- 8 En définitive, le soin apporté au confort du bovin et l'interdiction de son abattage et de sa consommation sont des éléments fondamentaux de la morale religieuse commune et

d'une pureté rituelle, à laquelle n'échappent que des groupes sociaux délimités (soldats, confucianistes fondamentalistes, hors-la-loi) ou les communautés imparfaitement assimilées à la culture Han – ethnies colonisés du Sud, Occidentaux à partir du XIX^e siècle, musulmans de langue chinoise (ici l'on regrettera que l'auteur se laisse aller à suivre une solution de facilité, pp. 244-248, qui consiste à dénommer, dès le XIV^e siècle, « Hui » les musulmans sinophones). De nos jours, la consommation de bœuf reste faible, autant en Chine populaire qu'à Taiwan, pratiquée seulement dans les milieux urbanisés qui se veulent modernes. La conclusion de l'auteur est que cet interdit, installé entre les X^e et XIV^e siècles, reste « une pièce maîtresse, certes pas unique, mais indispensable, d'un système social, éthique et religieux encore en place aujourd'hui, même après un siècle de révolution » (p. 265). Et notre conclusion sera qu'il ne va plus être possible de traiter de la civilisation chinoise sans se référer au présent travail, fondateur d'une nouvelle vision de la culture et de la religiosité en Chine. Les comparatistes du rôle social des régimes alimentaires trouveront aussi à y puiser.